

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
MORBIHAN

Arrondissement de
Pontivy

**PROCES VERBAL
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Commune de Radenac

Séance du 09/09/2019

Date de la convocation
03/09/2019

Date d'affichage
03/09/2019

Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 11 En exercice : 9 Votants :

L'an 2019, le 9 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Radenac, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, M. GICQUEL David, Mme GICQUEL Claudine, M. LE NORMAND Kléber, M. LE BRETON Pierrick, M. ALLAIN Philippe, M. PIRIO Philippe, Mme CORFMAT Katell (jusqu'à 22H00), Mme VÉRA Aurélie
Absente : Mme EVEN Magali
M. DEDIEU Philippe

Secrétaire de séance : M. GICQUEL David

Ordre du jour :

- * Voiries :
 - Programme travaux 2020,
 - Achat panneaux,
 - Numérotation,
- * Aménagement du Bourg :
 - Résiliation du lot 2,
 - Consultation d'entreprises,
- * Pontivy communauté :
 - Modification des statuts,
 - Pacte de solidarité,
 - Création d'un service commun des systèmes d'information,
- * Morbihan Energies : Modification des statuts,
- * Décisions modificatives,
- * Travaux en régie : Mise aux normes des toilettes de l'Eglise,
- * Demande de subvention :
 - Association Saint-Fiacre,
 - APEL,
 - Véloce Pontivyen,
- * Travaux commission aide sociale du 29/08/2019 :
 - Dossier d'aide FSL + Exceptionnelle,
 - Repas du CCAS,
 - Aide sociale : Obligation alimentaire,
 - Domicile partagé : Maintenance technique,
- * Délégation de signature,
- * Divers.

Objet de la délibération : Demande de subvention : Travaux voiries 2020 (Délib. 2019/09/01)

Monsieur Kléber LE NORMAND, Adjoint aux travaux soumet à l'Assemblée le programme 2020 des travaux de voiries retenu par la commission qui s'est réunie samedi 07 septembre et apporte toutes les explications nécessaires.

Le Conseil Municipal à l'unanimité - fixe à **45 000 € H.T.** le montant du programme des travaux de voirie pour l'année 2020 et sollicite l'aide du conseil départemental et de Pontivy Communauté pour ces travaux.

Objet de la délibération : Achats de panneaux + numérotation villages (Délib. 2019/09/02A & 02B)

Monsieur Kléber LE NORMAND, Adjoint aux travaux propose à l'Assemblée de faire l'acquisition de panneaux de signalisation et de poursuivre la numérotation dans les villages.

Il précise qu'il resterait environ 200 numéros à attribuer. Pour les maisons isolées dans les hameaux, il n'y aura pas de numéro d'attribué.

Monsieur le Maire remercie monsieur LE NORMAND pour le suivi de ce dossier et précise que plusieurs entreprises ont été consultées.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de faire l'acquisition de panneaux de signalisation et de numéros de maisons.

Objet de la délibération : Aménagement du bourg : Résiliation marché lot 2 + Consultation (Délib. 2019/09/03)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par décision du 17 juillet 2019, le marché du lot 2 de l'aménagement du bourg signé avec l'entreprise LE PUIL Paysage a été résilié pour abandon de chantier et non-exécution des travaux demandés.

Le montant du marché du lot 2 : Espaces verts était de 47 645.50 € H.T. et le montant réglé à ce jour est de 36 782.50 € H.T.

Le conseil municipal prend acte de cette résiliation et décide d'appliquer des pénalités de retard.

Objet de la délibération : Pontivy Communauté : Modification des statuts (Délib. 2019/09/04)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par délibération n°06-CC18.06.19, le conseil communautaire a approuvé les modifications précisées ci-dessous des statuts de Pontivy Communauté :

Article 8.2 – *DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE* « Etude, création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique » ;

Article 8.9 - *CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE* « Sport et loisirs - Etude, construction, aménagement et gestion d'équipements sportifs, et de loisirs d'intérêt communautaire ».

Aussi, conformément à l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider les modifications apportées aux statuts de Pontivy Communauté.

Objet de la délibération : Pacte de solidarité - Pontivy Communauté (Délib. 2019/09/05 °)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le pacte fiscal et financier de solidarité qui fixe le cadre des flux financiers et les liens fiscaux entre Pontivy Communauté et ses communes-membres a été adopté par délibération du 29 novembre 2016.

Le conseil communautaire de Pontivy Communauté, réuni le mardi 18 juin 2019, a décidé d'amender ce pacte sur trois points à savoir le foncier bâti économique, la taxe d'aménagement et IFER éoliennes, hydrauliques et photovoltaïques.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le pacte financier et fiscal de solidarité de Pontivy communauté.

Objet de la délibération : Création d'un service commun des systèmes d'information - Pontivy Communauté (Délib. 2019/09/06)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 09-06-2018 du 09 juin 2018 relative à la validation du principe d'adhésion de la commune au service commun "informatique et téléphonie" de Pontivy Communauté.

Monsieur le Maire précise que lors de sa séance du 18 juin 2019, Pontivy Communauté a décidé la création d'un service commun des systèmes d'information.

Les missions dévolues au service portent sur l'ensemble des activités des systèmes d'information (mise en œuvre, prestations et les conduites de projets) relatifs à :

- La mise en place, suivi et gestion du parc informatiques, de la téléphonie fixe et mobile et des applicatifs de gestion communaux et communautaires,
- Les études d'opportunité ou de faisabilité, l'aide au choix de solutions, les études techniques et les préconisations en la matière ;
- La conduite de projet et leur mise en œuvre ;
- Une veille et des recommandations techniques liées à la réglementation (RGPD).

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'adhérer au service commun des systèmes d'information de Pontivy Communauté et valide la convention.

Objet de la délibération : Modification des statuts - Morbihan Energies (Délib. 2019/09/07)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par délibération du 17 juin 2019, le Comité Syndical de Morbihan Energies a approuvé la modification de ses statuts.

L'objet de cette modification statutaire vise, conformément aux recommandations des services préfectoraux, à sécuriser un point spécifique : l'adhésion des établissements publics de coopération à fiscalité propre (EPCI-FP) au syndicat.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la modification des statuts de Morbihan Energies.

Objet de la délibération : Décisions modificatives n° 2 : Budget Commune (Délib. 2019/09/08)

Les décisions modificatives relatives au budget de la Commune sont validées par le Conseil Municipal.

Objet de la délibération : Travaux en régie : Toilettes de l'Eglise (Délib. 2019/09/09)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les travaux réalisés par les agents des services techniques sont comptabilisés en fonctionnement et peuvent être valorisés dans le budget communal.

Il propose donc de transférer en section d'investissement les travaux de mise aux normes d'accessibilité des toilettes de l'église pour un montant de **1 147.56 €**.

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Objet de la délibération : Demande de subventions (complément) - Délib. 2019/09/10

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée les demandes de subvention complémentaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les subventions et participations suivantes :

- Association Saint-Fiacre complément (2.75 € * 1073)	2 950.75 €
- APEL Ecole Saint-Louis	1 300.00 €
- APEL Voyage scolaire régularisation (25 € * 80)	2 000.00 €
- Véloce Club Pontivyen	500.00 €

Il est précisé que mesdames Katell CORFMAT et Aurélie VÉRA et monsieur Philippe PIRIO n'ont pas pris part au vote pour la subvention de l'APEL de l'école Saint-Louis.

Objet de la délibération : Demande d'aide FSL + Exceptionnelle (Délib. 2019/09/11A)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la demande d'aide au titre du fond de solidarité au logement (FSL) pour un impayé d'eau et d'électricité.

Le montant des impayés est de 40.00 € pour l'eau et 32.00 € pour l'électricité.

Monsieur le Maire précise que la commission d'aide sociale s'est réunie le jeudi 29 août 2019 pour étudier avec précision cette demande et qu'il a rencontré l'intéressée.

Sur proposition de la commission d'aide sociale, le conseil municipal décide à l'unanimité de surseoir à la demande d'aide FSL et d'accorder une aide exceptionnelle globale de **50 €**.

Objet de la délibération : Repas du C.C.A.S. + colis (Délib. 2019/09/11B)

Il est proposé d'organiser le repas du CCAS le 15 octobre 2019.

Seront invitées les personnes âgées (Française ou étrangères) de **75 ans et plus** inscrites au rôle de la taxe d'habitation, les membres du Conseil Municipal, du CCAS et de la Résidence Alexis LOUER.

Une participation de **25 €** sera demandée aux conjoints et autres personnes qui voudront participer également au repas.

Il est précisé que, sur proposition de la commission aide sociale, il n'y aura pas de participation pour les bénéficiaires du repas.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Aide Sociale et après avoir délibéré :

- décide de prendre en charge tous les frais liés à cette journée,
- accorde la gratuité aux 2 employées du domicile partagé,
- décide qu'un colis d'un montant de **20 euros** sera offert aux personnes de 75 ans et plus qui sont dans l'incapacité de se déplacer et donc de participer au repas dès lors qu'elles sont inscrites au rôle de la taxe d'habitation,
- décide que les personnes de plus de 90 ans recevront d'office un colis si elles n'ont pas participé au repas et qu'elles sont inscrites au rôle de la taxe d'habitation.

Il est précisé que les colis non distribués seront offerts à des associations caritatives.

Objet de la délibération : Aide sociale à l'hébergement (Délib. 2019/09/11C)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commission aide sociale réunie le 29 août 2019 a étudié un dossier d'aide sociale à l'hébergement reçu par le CCAS de Saint-Allouestre.

Sur proposition de la commission aide sociale et après avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à la demande d'aide à l'hébergement.

Objet de la délibération : Maintenance équipements techniques - Domicile partagé (Délib. 2019/09/11D)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que pour faciliter la gestion du domicile partagé "Alexis LOUER", Bretagne Sud Habitat, propriétaire du bâtiment, peut assurer pour le compte de la collectivité les prestations d'entretien des équipements sensibles à savoir :

- les équipements de sécurité,
- l'installation de chauffage au gaz, de production d'eau chaude sanitaire et de plomberie,
- les installations de ventilation.

Sur proposition de la commission aide sociale, un avenant au contrat de location du domicile partagé "Alexis Louer" a été signé le 29 août 2019.

Sur proposition de la commission aide sociale, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide également la prestation des équipements de sécurité à compter du 01 janvier 2020,

Objet de la délibération : Acquisition de climatiseur - Domicile partagé (Délib. 2019/09/11E)

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la demande d'une famille d'une résidente du domicile partagé Alexis Louër d'équiper la structure d'une climatisation.

Sur proposition de la commission d'aide sociale, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la mise en place d'une climatisation dans le domicile partagé.

Objet de la délibération : Subvention d'équilibre - Domicile partagé (Délib. 2019/09/12)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du vote du budget primitif 2019, une subvention d'équilibre de 7 000.00 € a été inscrite au 6748 pour participation au fonctionnement du domicile partagé Alexis Louër.

Monsieur le Maire propose, suite à la demande du CLARPA, organisme de gestion de la structure, de faire un versement de la moitié de cette participation. Le solde sera programmé en fin d'année au vu du bilan comptable.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le versement d'un acompte de 3 500.00 € au CLARPA pour participation de la collectivité au domicile partagé Alexis LOUER.

Objet de la délibération : Délégation de signature : Contrat de prestation informatique (Délib. 2019/09/13A)

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée du coût du contrat de prestation informatique (utilisation des logiciels, maintenance et formation) avec la société SEGILOG pour un montant de 2 349.00 € H.T.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré prend acte de la décision conformément à la délibération du conseil municipal du 11 avril 2014.

Objet de la délibération : Délégation de signature : Bail logement du 7ter rue des Boulards (Délib. 2019/09/13B)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que depuis le 28 août 2019, le logement précédemment occupé par madame Sabrina DANIEL est dorénavant loué par monsieur Marvin PAYEN et madame Laure AZNAR.

Le loyer a été fixé à 442.00 € et est révisable au 1er septembre en fonction de l'indice de référence des loyers du 2° trimestre, publié par l'INSEE.

Le conseil municipal prend acte de cette décision conformément à la délibération du conseil municipal en date du 11 avril 2014.

Objet de la délibération : Frais de nettoyage de terrains (Délib. 2019/09/14)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a été contraint de mettre en demeure un propriétaire de terrain pour l'obliger à entretenir sa propriété.

Monsieur le Maire précise que l'article L2213 du code général des collectivités territoriale stipule notamment : "Faute pour le propriétaire ou ses ayants droit d'entretenir un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant, le maire peut, pour des motifs d'environnement, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure."

Monsieur le Maire précise que la commune s'est substituée au propriétaire de la parcelle cadastrée ZP 41 appartenant aux conjoints NAVARRE représenté par monsieur Patrice NAVARRE et que l'entreprise AETAS de Pleugriffet a réalisé les travaux d'entretien.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de facturer aux conjoints NAVARRE les dépenses engagées par la commune pour l'entretien du terrain.

Objet de la délibération : Mort pour la France (Délib. 2019/09/15)

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de monsieur Laurent ROBIN relatif à l'absence d'inscription sur le monument aux morts de monsieur Joseph CHAMAILLARD, son grand-père.

Monsieur le Maire précise que la Loi n° 2012-273 du 28 février 2012 fixant au 11 novembre la commémoration de tous les morts pour la France, stipule dans son article 2 : "lorsque la mention "Mort pour la France" a été portée sur son acte de décès dans les conditions prévues à l'article L 488 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, l'inscription du nom du défunt sur le monuments aux morts de sa commune de naissance ou de dernière domiciliation ou sur une stèle placée dans l'environnement immédiat de ce monument est obligatoire ...".

Après discussion avec les associations d'anciens combattants, il est proposé à l'Assemblée de réparer cet oubli.

Le Conseil Municipal décide l'inscription de Monsieur Joseph CHAMAILLARD au monument aux morts et la prise en charge des différents frais liés à cette inscription.

INFORMATIONS

*** TRAVAUX**

Le conseil départemental va être sollicité pour réaliser des aménagements de sécurité (réduire la vitesse) au Bois de Lambilly.

*** LOGEMENT INSALUBRE**

Le conseil municipal réitère sa décision de facturer aux époux CARMIGNAT les différents frais liés à la nomination d'un expert afin de constater les désordres affectant une habitation et précise que s'ils contestent cette décision il leur appartiendra de saisir les instances compétentes.

*** ECOLE SAINT-LOUIS**

Lors de la rentrée scolaire, 80 enfants répartis en 4 classes sont inscrits à l'école Saint-Louis.

*** ASSISTANCE TECHNIQUE**

Le conseil municipal valide le principe de solliciter par le biais de Pontivy Communauté la société SVP pour une assistance technique et juridique. La décision définitive sera prise en fonction du coût du service.

*** BRETAGNE SUD HABITAT**

Un courrier a été adressé au directeur de Bretagne Sud Habitat pour échanger sur la possibilité de relancer une opération de logements.

*** CAUE**

Le CAUE va être sollicité pour réaliser une étude de rénovation du logement situé aux abords de la chapelle Saint-Fiacre.

*** CAFE ET JEUX**

Le camion café ludothèque ambulant de de Bonnie Couty est présent le dimanche sur le parking du plan d'eau de 15H00 à 22H00.

*** JOURNEE DU PATRIMOINE**

Le samedi 5 octobre 2019, dans le cadre des journées du patrimoine, il est prévu à partir de 20H00 :
- Mme Kathy LAMOUR de l'association "Musique à corps et à cœur" de Pontivy chantera accompagnée du guitariste Mark KEEN,
- un concert "A travers chants" animé par l'association "Philomele" de Ploermel.

* ELECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars 2020.

* FACTURATION EAU STGS

Les services de Pontivy Communauté rappellent que depuis le 1er janvier 2019 le service public d'eau potable est exploité par STGS. La facturation de juillet 2019 a soulevé quelques interrogations et nécessitent des précisions.

* DISTRIBUTION DU COURRIER

Une conseillère fait part des difficultés de distribution du courrier dans le secteur de cassac. Un courrier va être adressé au service postal de Locminé.

* ARGENT DE POCHE

9 jeunes ont participé à l'opération argent de poche qui s'est déroulée en juillet et août avec le principe de deux jeunes les matinées pendant une semaine. Ces jeunes étaient encadrés soit par Stéphane soit par Gérard. Le conseil municipal tient à remercier l'implication des services techniques et précise que cette opération sera à renouveler.

* JEUX

Le jeu défectueux près de la salle Saint-Fiacre sera enlevé.

* TRI - ORDURES MENAGERES

Un bac jaune est sollicité à Cassac.

* LE MULOT SOLIDAIRE

L'association « Le Mulot Solidaire » a pour objectif de réduire le coût de l'habitat en milieu rural et de lutter contre la précarité énergétique fera une présentation le **10 octobre 2019 à 18h00 à la salle Les Lutins**. Cette présentation est ouverte aux habitants de la commune mais aussi des communes environnantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 50.

Conseil Municipal du 24 juin 2019 comprenant les délibérations du numéro 2019/09/01 au 2019/09/15.

Affiché, le 18 septembre 2019

Le Maire,

Bernard LE BRETON